

Chancellerie des universités de Paris



# APPEL À CANDIDATURES



# Prix de la Chancellerie

S O R B O N N E

# Prix solennels de thèse 2020

#PrixChancellerie  
 @SorbonneFr

[www.sorbonne.fr](http://www.sorbonne.fr)

Riche d'un patrimoine de plus de huit siècles, la chancellerie des universités de Paris perpétue l'héritage de l'ancienne Université de Paris et le fait vivre au présent. En favorisant le rayonnement de ces biens matériels et immatériels, qui sont le fruit de l'histoire, auprès des plus jeunes générations, elle est résolument tournée vers l'avenir.

Chaque année, elle récompense par ses prix solennels de jeunes docteurs qui, tous, par l'excellence de leur thèse, ont fait progresser la recherche de façon remarquable dans des champs disciplinaires aussi variés que la médecine, la science, le droit, les sciences politiques, la pharmacie, les sciences économiques et de gestion, les lettres et sciences humaines.

## Nouveauté 2020

L'Académie nationale de médecine s'associe à la chancellerie des universités de Paris afin de décerner un prix spécial de 10 000 € supplémentaire à l'une des thèses lauréates des prix en médecine « toutes spécialités », du prix en cancérologie et du prix en pharmacie « toutes spécialités ».

## Conditions de participation

**Au titre de l'année 2020, 49 prix seront attribués à des étudiants ayant soutenu une thèse au cours de l'année 2019 dans les établissements d'enseignement supérieur suivants :**

> les universités de Paris et d'Île-de-France

- |                                                 |                                                                                   |
|-------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|
| - l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne*       | (uniquement l'Université Paris-Sud)*                                              |
| - l'Université Paris 2 Panthéon-Assas*          | - l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne*                                    |
| - l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3*     | - l'Université Sorbonne Paris Nord*                                               |
| - Sorbonne Université*                          | - CY Cergy Paris Université                                                       |
| - l'Université de Paris*                        | (uniquement l'Université de Cergy-Pontoise)                                       |
| - l'Université Paris 8 Vincennes - Saint-Denis* | - l'Université d'Évry Val d'Essonne                                               |
| - l'Université Paris-Dauphine*                  | - l'Université Gustave Eiffel (uniquement l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée) |
| - l'Université Paris Nanterre*                  | - l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines                            |
| - l'Université Paris-Saclay                     |                                                                                   |

> les grands établissements

- |                                                               |                                           |
|---------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|
| - l'École des hautes études en sciences sociales              | - Sciences Po Paris                       |
| - l'Institut national des langues et civilisations orientales | - le Muséum national d'Histoire naturelle |
| - l'École Pratique des Hautes Études                          | - l'École nationale des chartes           |

Le prix Georgette Mariani en droit de la mer est ouvert à toutes les universités françaises dispensant cette discipline.

Les prix de pharmacie, de sciences économiques et de gestion et certains prix en droit et sciences politiques sont réservés aux universités de l'indivision.

## Procédure de candidature

**1. Les candidatures sont collectées et transmises à la chancellerie par le biais des établissements de rattachement listés ci-dessus. Aucune candidature directe d'un étudiant auprès de la chancellerie ne sera acceptée.**

**2. a - Les prix sont répartis en 6 disciplines**

- droit et sciences politiques,
- sciences économiques et de gestion,
- médecine,
- sciences,
- lettres et sciences humaines,
- pharmacie.

Les établissements positionnent chaque candidature sur **un prix**, en fonction de la discipline puis de la spécialité du sujet de thèse.

b - Dans chaque discipline, les prix peuvent être soit fléchés sur une spécialité, soit être génériques (prix « toutes spécialités »).

- **Prix « toutes spécialités »** : tous les sujets de thèse en lien avec la discipline peuvent être proposés.
- **Prix avec spécialité** : le sujet de thèse présenté doit précisément traiter de cette spécialité.

c - Certains prix sont composés d'un 1<sup>er</sup> prix et d'un 2<sup>e</sup> prix.

Dans ce cas, les candidatures doivent porter uniquement sur le 1<sup>er</sup> prix.

Exemple : le prix André Isoré en droit privé comprend un 1<sup>er</sup> prix à 10 000 € et un 2<sup>e</sup> prix à 5 000 €. Les établissements ne candidatent que sur le prix André Isoré en droit privé à 10 000 €. Les jurys attribueront, à leur appréciation, un deuxième prix de 5 000 €.

### 3. Nombre de candidatures par établissement

- a - Chaque établissement peut présenter, au maximum, trois candidatures par prix.
- b - Chaque candidat ne peut être proposé que pour un seul prix, même si plusieurs prix ont été créés pour une même discipline.

4. Chaque établissement est chargé de collecter et de vérifier les dossiers de candidatures avant envoi à la chancellerie. **Les dossiers doivent être accompagnés d'un tableau récapitulatif dûment complété et tamponné par le service de thèse selon le modèle transmis par la chancellerie et téléchargeable sur le site internet de la Sorbonne : [www.sorbonne.fr](http://www.sorbonne.fr)**

**Date de clôture d'envoi des dossiers : 29 MAI 2020.**

**Par envoi postal :** chancellerie des universités de Paris – Division de l'administration de la chancellerie (DAC) – 47, rue des Écoles 75230 Paris cedex 05

**Par portage :** chancellerie des universités de Paris – Division de l'administration de la chancellerie (DAC) – service développement et mécénat (2<sup>e</sup> étage) – 10, rue de la Sorbonne, 75005 Paris

## Contenu des dossiers de candidature

Pour chaque candidat, le dossier de candidature devra obligatoirement comprendre 1 chemise cartonnée et 1 clé USB (sous enveloppe) :

> **les 2 marquées des éléments suivants :**

- nom (en majuscule) et prénom du candidat,
- nom de l'établissement,
- discipline du prix,
- nom du prix présenté, selon le tableau ci-après.

> **et contenant chacune les documents suivants (en format papier et numérique), en français :**

- une lettre de candidature (une feuille recto verso maximum),
- un curriculum vitae (avec coordonnées postales, électroniques et téléphoniques),
- un résumé complet de la thèse en une vingtaine de pages,
- le rapport de soutenance,
- l'avis du directeur de thèse concernant la candidature aux prix de la chancellerie et, éventuellement, celui de deux (maximum) autres membres du jury,
- toute information complémentaire jugée utile, portant sur le travail effectué,
- une copie de la pièce d'identité recto verso ou passeport,
- un relevé d'identité bancaire,
- une version complète de la thèse dans la langue d'origine en version numérique (sur la clé USB uniquement),
- la fiche d'inscription dûment complétée téléchargeable sur le site de la Sorbonne : [www.sorbonne.fr](http://www.sorbonne.fr).

**Les documents numérisés doivent être enregistrés au format pdf.**

**Tout dossier incomplet sera rejeté.**

## Calendrier des attributions de prix

Clôture des dépôts de candidatures (envoi par les établissements à la chancellerie des universités de Paris)	29 mai 2020
Notification des résultats à tous les candidats (lauréats et non lauréats)	Octobre 2020
Cérémonie de remise des prix en Sorbonne (présence des lauréats obligatoire)	1 <sup>er</sup> décembre 2020

Pour tout renseignement complémentaire, merci de vous adresser à la Division de l'administration de la chancellerie, service du développement et du mécénat :

01 40 46 21 19 / 17

[prix.chancellerie@ac-paris.fr](mailto:prix.chancellerie@ac-paris.fr)

## Prix solennels de thèse 2020

Discipline	Nom du prix à reporter sur les dossiers de candidatures (3 candidatures maximum par prix et par établissement)	Nb de Prix	Montant unitaire
Droit et sciences politiques	Prix en droit « toutes spécialités »	3	10 000 €
	Prix Georgette Mariani en droit de la mer***	1	2 000 €
	Prix André Isoré en droit privé*	1	1 <sup>er</sup> prix à 10 000 € 2 <sup>e</sup> prix à 5 000 €
	Prix en sciences politiques	2	10 000 €
Sciences économiques et de gestion	Prix en sciences économiques	1	1 <sup>er</sup> prix à 10 000 € 2 <sup>e</sup> prix à 5 000 €
	Prix en sciences de gestion	1	1 <sup>er</sup> prix à 10 000 € 2 <sup>e</sup> prix à 5 000 €
Médecine	Prix en médecine « toutes spécialités »**	2	10 000 €
	Prix en cancérologie**	1	10 000 €
	Prix Guy et Suzy Halimi en pneumologie, épidémiologie, maladies infectieuses, cardiologie, cancérologie	1	5 000 €
	Prix en ophtalmologie	1	5 000 €
Sciences	Prix en sciences « toutes spécialités »	13	10 000 €
Lettres et sciences humaines	Prix en lettres et sciences humaines « toutes spécialités »	12	10 000 €
	Prix Benabou en histoire moderne de France ou de la région parisienne	1	10 000 €
	Prix Jean Royère en arts visuels (arts plastiques, arts appliqués et arts décoratifs)*	1	10 000 €
	Prix en histoire de l'art	1	5 000 €
	Prix Henri Hertz en histoire politique et sociale française des XIX <sup>e</sup> et XX <sup>e</sup> siècles et en particulier la lutte contre l'autoritarisme et toutes les formes d'exclusion*	1	2 000 €
	Prix André Topia en études modernistes anglophones	1	2 000 €
Pharmacie	Prix pharmacie « toutes spécialités »**	1	1 <sup>er</sup> prix à 10 000 € 2 <sup>e</sup> prix à 3 000 €

\* Prix réservés aux universités de l'indivision (cf. page 1)

\*\* En 2020, l'Académie nationale de médecine s'associe à la chancellerie des universités de Paris afin de décerner un prix spécial de 10 000 € à l'une des thèses lauréates des prix en médecine « toutes spécialités », du prix en cancérologie et du prix en pharmacie « toutes spécialités ». Le jury de l'Académie nationale de médecine désignera son lauréat parmi les quatre lauréats retenus par les jurys de la chancellerie et versera 10 000 € supplémentaires.

\*\*\*Prix ouvert à toutes les universités françaises dispensant cette discipline.